



Verbalisation en civil

Par **Maximedub89**, le **03/11/2020** à **14:45**

Bonjour

un gendarme/policier peut il verbaliser lorsqu'il est en civil ? Et si oui, pour un excès de vitesse, comment fait il pour savoir à quelle vitesse j'étais et indiquer un retrait de points ?

cordialement

Par **Visiteur**, le **03/11/2020** à **16:00**

Bonjour

C'est vrai, même en civil en dehors de ses heures de services, un représentant des FDO peut verbaliser.

La Cour de cassation en un arrêt faisant office d'arrêt de principe a jugé qu'un gendarme, bien qu'en repos et qui avait dressé PV à l'encontre d'un automobiliste, disposait « de toute compétence pour relever les infractions commises » ; la cour suprême rappelle que « tout militaire de la gendarmerie est considéré comme étant en service et agissant dans l'exercice de ses fonctions dès l'instant où il accomplit en uniforme ou pas, soit de sa propre initiative, soit sur ordre de son autorité hiérarchique, un acte entrant légalement dans ses attributions ».

<https://www.lefigaro.fr/automobile/2016/04/12/30002-20160412ARTFIG00325-le-policier-en-repos-peut-aussi-dresser-un-pv.php>

<https://www.legipermis.com/infractions/vitesse>

Par **janus2fr**, le **03/11/2020** à **16:06**

[quote]

Et si oui, pour un excès de vitesse, comment fait il pour savoir à quelle vitesse j'étais et indiquer un retrait de points ?

[/quote]
Bonjour,

La verbalisation pour excès de vitesse nécessite forcément une mesure de la vitesse par un appareil agréé.

Ne pas confondre avec la verbalisation pour conduite à une vitesse excessive eu égard aux circonstances qui se fait sur l'appréciation de l'agent, mais cette verbalisation n'entraîne pas de retrait de points.

Par **Maximedub89**, le **03/11/2020** à **16:40**

D'accord donc aucun retrait de points si c'est verbalisable par un agent de Fdo? Même sans interception de mon véhicule?

Ils parlent de gendarme en haut c'est valable aussi pour les policiers ?

Par **Maximedub89**, le **06/11/2020** à **00:53**

Et, un ou plusieurs policiers peuvent ils nous faire envoyer un procès verbal (donc amende et perte de points) sans interception du véhicule?